

RAPPORT N° 392 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 17 JUIN 2023

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 10 au 17 juin 2023 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au moins seize (16) militants du parti Congrès National pour la Liberté (CNL) d'Agathon Rwasa victimes d'arrestations et détentions arbitraires ont été documentés au cours cette période dans les provinces de Gitega et de Makamba.

1. Atteintes au droit à la liberté de mouvement : arrestations et détentions arbitraires

- Une information parvenue à SOS-Torture Burundi révèle que trois militants du parti de l'opposition CNL en commune de Kayogoro, Serges Yamuremye, Jackson Ntakirutimana et Samuel Rudi, sont en détention arbitraire depuis plus d'une semaine dans le cachot du commissariat communal de la police dans cette commune de la province de Makamba (sud du Burundi).

Selon des témoins, Serges Yamuremye, membre du comité de ce parti dans le secteur Makamba-Kayogoro, a été arrêté le 7 juin 2023 par la police sur une fausse accusation de viol sur une fille-mère de la colline de Sampeke (même commune de Kayogoro) sur l'instigation d'Elysée Kadoyi, responsable du parti CNDD-FDD¹ en commune de Kayogoro, en guise de règlement de compte pour le conflit qui l'oppose à la victime. Même un rapport d'expertise médicale établi à cet effet et qui infirme les faits n'a pas décidé la police à libérer Serges Yamuremye qui est simplement incarcéré sur un sentiment de pure vengeance nourri par ce responsable communal du CNDD-FDD.

Par ailleurs, selon des sources locales, deux autres militants du CNL originaires de la colline de Nkaramanyenye dans la même commune de Kayogoro, Jackson

¹ Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie.

Ntakirutimana (responsable du CNL sur cette colline) et Samuel Rudi (chargé de l'idéologie de ce parti sur la même colline), ont été arrêtés au cours de la semaine écoulée par le secrétaire collinaire du CNDD-FDD et des responsables d'Imbonerakure qui les accusaient de tenir une réunion illégale dans un bistro de la localité.

- Dans la journée de dimanche 11 juin 2023, treize (13) militants du parti CNL ont été arbitrairement arrêtés au centre de négoce de Butare de la commune d'Itaba en province de Gitega (centre du Burundi) par des responsables administratifs locaux et la police locale qui les ont conduits au cachot du commissariat communal de la police où ils sont arbitrairement détenus sur de fallacieuses accusations d'avoir tenu une réunion illégale.

Selon des témoins sur place, ces membres partageaient un verre de bière dans un bar au centre de négoce de Butare et ont été triés sur la base de leur appartenance politique, parmi les autres clients qui étanchaient leur soif. Ce sont Suavis Ntakarutimana, Anselme Ntibansiga, Sylvestre Mwafrika, Léon Ntahomvukiye, Célestin Hatungimana, Émile Macumi, Sylvestre Ndabanirwa, Émile Nyawenda, Nestor Ntahondi, Édouard Ntacoyampaye, Sylvestre Nzeyimana, Martin Nzeyimana et Pierre Rusage.

Les mêmes sources ont précisé que, dans la foulée, une moto et un montant de cent vingt-trois mille francs burundais (123.000 Fbu) appartenant à Martin Nzeyimana de même que six téléphones portables de certains des membres du CNL arrêtés ont été saisis et confisqués par la police.

SOS-Torture Burundi dénonce la persistance d'actes d'intolérance politiques commis par des membres du parti au pouvoir, le CNDD-FDD, contre des militants de partis de l'opposition et opérant toujours sous la complicité d'une police non professionnelle. Cette situation actuelle s'est empirée plus particulièrement depuis

la récente mesure², aussi illégale qu'injuste, d'immixtion dans le fonctionnement interne du parti CNL, prise par Martin Niteretse, actuel ministre de l'intérieur, du développement communautaire et de la sécurité publique, après avoir antérieurement « retoqué les décisions prises lors des deux derniers congrès organisés en mars et en avril³ [dernier] » et qui avaient permis à Agathon Rwasa notamment d'évincer du bureau politique un groupe d'une dizaine de cadres frondeurs qui contestent son leadership. Elle demande instamment au pouvoir en place de déverrouiller l'espace politique et civique afin de permettre à tous les citoyens burundais, sans distinction, d'exercer librement leurs droits constitutionnels et fondamentaux, à savoir la liberté d'expression, la liberté d'association et de réunion⁴.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situés à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.

² Cette mesure a été prise le 2 juin et rendue publique le 6 juin (voir Iwacu sur le lien <https://www.iwacu-burundi.org/suspension-des-activites-du-cnl-cest-de-larbitraire-dixit-agathon-rwasa/>).

³ RFI, Burundi: le CNL de l'opposant Agathon Rwasa suspendu de toute activité, 07/06/2023, disponible sur <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20230607-burundi-le-cnl-de-l-opposant-agathon-rwasa-suspendu-de-toute-activite%C3%A9>.

⁴ Voir les articles 31 et 32 de la Constitution du Burundi.